

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

COUPET-ROCHE PATRIMOINE

Siège social : ZAC Des Granges Est – 42 Rue des Grands Chênes 42600 MONTBRISON

SIREN : 799 569 710 – RCS de St Etienne (42)

NAF/APE : 7022Z

Gérante : Anne Sylvie COUPET ROCHE

Téléphone : +33 683 63 13 48

Mail : asroche@coupet-rochepatrimoine.fr

Site Web : www.coupet-rochepatrimoine.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire par le Cabinet COUPET-ROCHE PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mme ROCHE Anne-Sylvie et sont strictement nécessaires pour le bon déroulement de la mission qui lui sera confiée par son client.

Toute donnée personnelle a une durée de vie qui lui est propre et est destinée à contrôler la bonne adéquation des conseils prodigués à la situation personnelle du client ainsi qu'à répondre à nos obligations réglementaires et pendant 5 ans après toute cessation de relation. Nous n'utiliserons et ne conserverons vos données personnelles que pour une durée strictement nécessaire à la prestation fournie.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Mme ROCHE Anne-Sylvie dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 14001093 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- ✓ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF n°E003600), association agréée par l'Autorité des marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- ✓ **IAS** (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier de type B, niveau de conseil fourni : Niveau I
- ✓ **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie courtier non exclusif : Voir tableau des partenaires

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09 et adresse internet : <https://acpr.banque-france.fr>.

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : Carte professionnelle n° CPI 4202 2018 000 028 730 sans détention de fonds. Délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Codes des assurances.

Souscrites auprès de : **MMA ENTREPRISE** 160 Rue Henri Champion 72030 LE MANS CEDEX 9

N° de Police : 114240090	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2 000 000€	3 000 000€	2 000 000€	2 000 000€
Garantie financière		115 000€	115 000€	

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité, tels que :

- ✓ La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits,
- ✓ Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- ✓ Le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCES, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
SELENCIA (Ex : AGEAS)	Assurance	Commercialisation	Commission
AXA	Banque et Assurance	Commercialisation	Commission
CARDIF	Assurance	Commercialisation	Commission
GENERALI	Assurance	Commercialisation	Commission
INTENCIAL (Apicil)	Assurance	Commercialisation	Commission
MMA	Assurance	Commercialisation	Commission
Gresham Bank	Banque	Commercialisation	Commission
NORTIA	Courtier en Assurances	Commercialisation	Commission
PRIMONIAL	Plateforme – Concepteur	Commercialisation	Commission
SWISSLIFE	Banque et Assurance	Commercialisation	Commission
CREDIFINN – CIB FINANCE	Banques et Etablissements de Crédit	Commercialisation	Commission
Alto Eiffel – Calao – 123 IM - Vatel Capital	Sociétés de Gestion	Commercialisation	Commission
ERES	Société de Gestion	Commercialisation	Commission
Foncières & Territoires – Iroko – Perial – Sofidy – Sogenial – Voisin Atland – Euryale – Alderan – Urban Premium – Norma Capital	Sociétés de Gestion	Distribution	Commission
PERL – CIR – ANJALYS – CERENICIMO – CREQUY – Isélection – SENIORIALES – GOOD PROPERTY	Promoteurs Immobiliers	Commercialisation	Commission
UNEP	Plateforme	Commercialisation	Commission
Vie + - Suravenir	Assurance	Commercialisation	Commissions

Cette liste est non exhaustive. Le nom des éventuelles autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord (hors liste ci-dessus) pourra vous être communiqué sur simple demande.

Instruments financiers pouvant être proposés dans le cadre du conseil d'investissement financier :

FIP, FCPI, SOFICA, SCPI, GFV, GFF et FPI

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Pour un **conseil CIF dit non-indépendant**, le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle ce dernier entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Afin de rémunérer son activité de conseil, quel que soit le statut réglementaire sous lequel il est réalisé, le Cabinet COUPET-ROCHE PATRIMOINE peut percevoir des honoraires calculés comme suit :

- ✓ Une rémunération basée selon le temps passé. Dans ce cas, le taux horaire pratiqué sera au maximum de 125€ HT soit 150 € TTC.
- ✓ Une rémunération forfaitaire selon la tâche à effectuer et la complexité de l'étude. Dans ce cas, un devis sera présenté au client.

En qualité d'intermédiaire sur les produits financiers, le Cabinet COUPET-ROCHE PATRIMOINE perçoit de ses partenaires une rémunération sur les frais d'entrée, déduction faite de la part conservée par le fournisseur qui l'autorise à commercialiser les produits à laquelle peut s'ajouter une fraction des frais de gestion. Cette dernière peut, en fonction des solutions retenues, varier de 0% à 80% maximum des frais de gestion prélevés au client.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Le cas échéant, dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers.

Modes de facturation et rémunération du professionnel en IAS

Commissions

Modes de facturation et rémunération du professionnel en IOBSP

Commissions et/ou honoraires (1% TTC du montant emprunté)

Modes de facturation et rémunération du professionnel en Immobilier

Commissions

MODE DE COMMUNICATION entre le CIF et le client :

Par téléphone, courrier et mail.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ZAC Des Granges Est – BP 148 – 42 Rue Des Grands Chênes 42600 MONTBRISON Cédex

Par téléphone : +3 683 63 13 48

Ou par mail : asroche@coupet-rochepatrimoine.fr

Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ✓ Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- ✓ Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

<p>Médiateur compétent litiges avec une entreprise Médiateur de l'Anacofi 92 Rue d'Amsterdam 75009 PARIS</p>	<p>Médiateurs compétents litiges avec un consommateur</p> <p><u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</p> <p><u>Pour les activités d'assurance</u> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</p> <p><u>Pour les activités d'IOSBSP et Immobilières</u> Médiation de la consommation ANM Conso 2 Rue de Colmar 93000 VINCENNES Site internet : https://www.anm-conso.com/page-saisine.php</p>
---	---

FACTEURS DE DURABILITE :

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client :

Le(s) Client(s) :

Le Conseiller : Anne-Sylvie ROCHE

Fait à : Montbrison

Date :